

## AO N° 21/2009

### Réponses aux questions reçues des soumissionnaires par correspondance Au 20-10-2009

**Q1.** Prière de nous préciser l'existant en termes de solution antivirus afin que nous puissions envisager une extension ou une nouvelle acquisition

**R1.** Les prestations demandées en termes d'antivirus sont indépendantes de l'existant. Il faut noter que les solutions existantes sont des solutions monopostes

**Q2.** Doit-on envisager une solution monoposte ou centralisée pour les antivirus ?

**R2.** Il faut noter que l'architecture du réseau existante est une architecture poste à poste et non pas client serveur. De ce fait, chaque poste doit disposer d'un antivirus à jour pendant toute la période de garantie.

La forme de la licence (individuelle ou groupée) de l'antivirus est laissée au choix des prestataires.

**Q3.** La solution anti spam doit être installée au niveau de la passerelle de messagerie ? Est-ce que vous disposez d'une passerelle SMTP ? si oui laquelle ?

**R3.** La solution anti spam doit être installée sur les postes de travail, l'anti spam doit surveiller le trafic reçu et envoyé à travers les clients Outlook et Outlook express.

**Q4.** Quelle messagerie vous utilisez ?

**R4.** Les clients Outlook et Outlook Express.